AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière **de la susdite Municipalité,** qu'il y aura une séance ordinaire du conseil, soit le lundi 4 avril 2022.

Résumé :

Demande de dérogation mineure, 1, rue Christiana (6 303 098)

Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée déjà construite avec une marge avant inférieure à celle prévue à la grille des usages, soit de 5.74 mètres du côté de la rue Christiana et de 5.92 mètres du côté de la rue Mandy.

Selon la grille des usages et spécifications, la marge de recul avant minimale est de 6 mètres.

Donné à Scott, ce 21 mars 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 mars 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
greffière-trésorière